

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2019**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :  
le 19/11/2019

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 02/12/2019

**Délibération n° D-2019-440**

**Festival Regards Noirs - Dispositif de compagnonnage -  
Convention de partenariat avec le collège Denfert Rochereau  
de Saint Maixent l'Ecole**

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Jacques TAPIN.

**Secrétaire de séance :** Madame Yvonne VACKER

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Agnès JARRY, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Monique JOHNSON, ayant donné pouvoir à Monsieur Jacques TAPIN, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Catherine HUVELIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET

**Excusés :**

Madame Anne-Lydie HOLTZ, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU.

**Pôle Vie de la Cité**

**Festival Regards Noirs - Dispositif de  
compagnonnage - Convention de partenariat avec le  
collège Denfert Rochereau de Saint Maixent l'Ecole**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

En amont du prochain Festival Regards Noirs, dont le temps fort est prévu en février 2020, se développent plusieurs actions dont le compagnonnage avec l'auteur Marin LEDUN.

Le compagnonnage est une résidence intermittente qui se met en place avec l'aide de l'Etat - Ministère de la Culture, du Centre National du Livre et de la Région Nouvelle Aquitaine - Agence livre, cinéma et audiovisuel. Le service culture est l'opérateur du Compagnonnage. A ce titre, il organise les lectures et rencontres de l'auteur avec le public et les groupes constitués à Niort et hors des limites de la commune.

Dans ce cadre, le collège Denfert Rochereau de Saint Maixent L'Ecole et la Ville de Niort mettent en œuvre, en partenariat, des rencontres et lectures de l'auteur dans l'établissement scolaire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat avec le collège Denfert Rochereau de Saint Maixent L'Ecole ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à percevoir la somme de 220,00 € net, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE

42

**Convention de partenariat  
Projet « Ouvrez la voix »  
Dispositif de compagnonnage**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Collège Denfert Rochereau  
SIRET : 19790978100019  
Adresse : 31 rue Jean Jaurès – 79400 SAINT MAIXENT L'ECOLE  
Téléphone : 05 49 05 26 99  
Courriel : [alain.pairault@ac-poitiers.fr](mailto:alain.pairault@ac-poitiers.fr)  
Représenté par : M PAIRAULT ALAIN en qualité de PRINCIPAL  
D'une part,

ET

La Ville de Niort  
SIRET : 217 901 917 000 13  
Adresse : 1 Place Martin Bastard – CS 58755 – 79027 Niort Cedex  
Téléphone : 05 49 78 73 09  
Courriel : aurelia.barbeau@mairie-niort.fr  
Représenté par : Monsieur BALOGE Jérôme, en qualité de Maire de la ville de Niort  
D'autre part,

### **Préambule**

La Ville de Niort met en place un « Compagnonnage d'auteurs » avec le concours financier de l'Etat, du Centre National du Livre et de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'auteur Marin LEDUN résidera à Niort entre les mois de septembre et décembre 2019 sur de courtes périodes durant lesquelles des lectures et rencontres sont organisées avec : le centre hospitalier de Niort, la Maison des Etudiants de Poitiers, les conseillers du quartier du Clou-Bouchet de Niort et avec des établissements scolaires.

### **Article I : Objet**

Le Collège Denfert Rochereau et la Ville de Niort mettent en œuvre, en partenariat, des rencontres d'auteur entre Marin Ledun et les classes du collège.  
L'auteur interviendra pour un total de 16 heures avec les scolaires, réparties entre novembre 2019 et février 2020.

### **Article II : Obligations de la Ville de Niort**

La Ville de Niort s'engage à prendre en charge 12 heures de rencontres effectuées par Marin Ledun auprès de classes scolaires du Collège Denfert Rochereau entre novembre et décembre 2019.

La Ville de Niort s'engage également à prendre en charge l'intégralité des repas et déplacements de Marin Ledun pour la période de novembre 2019 à février 2020.

### **Article III : Obligations du Collège Denfert Rochereau**

Le Collège Denfert Rochereau s'engage à prendre en charge 4 heures de rencontres avec Marin Ledun auprès des scolaires pour assurer le travail préparatoire à la restitution, lors du festival Regards Noirs 2020, du projet réalisé.

Le Collège Denfert Rochereau garantit la prise en charge totale et la présence de deux classes de leur établissement lors du festival Regards Noirs 2020 à Niort.

Le Collège Denfert Rochereau devra verser à la Ville de Niort en contrepartie de tout ce qui précède la somme de 220 € TTC correspondant au détail ci-dessous :

55 € pour une heure de rencontre ;

Soit, 4 h x 55 € = 220 € au total

### **Article IV : Facturation des interventions**

A l'issue des interventions d'auteurs, la Ville de Niort transmettra au Collège Denfert Rochereau un titre de recettes, valant facture, d'un montant total de 220 € TTC.


### **Article V : Annulation de la convention**

La présente convention se trouverait suspendue ou résiliée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure.

L'inexécution de ses obligations par l'une ou l'autre des parties ayant pour conséquence l'annulation du projet entraînerait pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre, une indemnité compensatrice à définir entre les parties.

Fait à Niort, le 11/09/2019 en deux exemplaires originaux

Le Collège Denfert ROCHEREAU

  
**Le Principal**  
**A. PAIRAULT**

68110 Saint-Maixent-Herbergement  
51, Rue Jean-Jaurès - B.P. 36  
79100 SAINT MAIXENT L'ÉCOLE Cedex  
Téléphone 05 49 05 26 99  
Télécopie 05 49 05 78 48

L'ORGANISATEUR  
Pour le Maire de Niort

L'Adjointe déléguée,  
Christelle CHASSAGNE

